



## **Commission de Vérification des Pouvoirs**

### **Deuxième rapport**

1. Le 20 mai 2004, le bureau de la Commission de Vérification des Pouvoirs a examiné les pouvoirs officiels des délégations des Etats Membres dont les noms suivent, qui avaient été provisoirement autorisées à siéger à l'Assemblée mondiale de la Santé en attendant l'arrivée de pouvoirs officiels :

Andorre, Azerbaïdjan, Finlande, Honduras, Micronésie (Etats fédérés de), Mongolie, Turkménistan.

2. Ces pouvoirs ayant été trouvés conformes aux dispositions du Règlement intérieur, le bureau de la Commission propose à l'Assemblée mondiale de la Santé d'en reconnaître la validité.

= = =